



# La Lettre du Patrimoine



BELGIË - BELGIQUE
P.B./P.P.
B - 78
Bureau de dépôt 4099 Liège X P501407

TRIMESTRIEL • JANVIER - FÉVRIER - MARS 2011 • N° 21 • BUREAU DE DÉPÔT : LIÈGE X

## La Présidence belge de l'Union européenne et le patrimoine

C'est à l'initiative du Ministre flamand en charge du patrimoine Geert Bourgeois (que l'on connaît plus pour d'autres dossiers de ce côté de la frontière linguistique) qu'un colloque européen a rassemblé à Bruges, le 9 décembre dernier, en trois langues s'il vous plaît (néerlandais, français, anglais) et en présence du Ministre de bout en bout, plusieurs dizaines d'experts de tous les pays membres autour du thème « Patrimoine : une ressource pour l'Europe ». Le fait mérite d'être signalé car, comme l'ont souligné plusieurs orateurs étrangers durant cette journée, c'est la première fois qu'un État mettait à profit sa présidence tournante pour inscrire la politique du patrimoine à l'agenda européen, alors que l'Union européenne ne joue en principe qu'un rôle de facilitateur, à titre largement subsidiaire, dans ce domaine.

Cette initiative a donc été fortement appréciée par tous les experts présents, qui verraient d'un bon œil l'Union soutenir plus ouvertement et plus activement les politiques nationales ou régionales en faveur du patrimoine européen, l'un des plus riches et des plus divers au monde comme cela fut rappelé, facteur important de l'identité européenne, élément majeur dans la qualité des cadres de vie, grand pourvoyeur d'emplois directs et indirects aussi.

Pour la Wallonie, des représentants de l'Institut du Patrimoine et la responsable des dossiers internationaux du Département du Patrimoine du SPW assistèrent aux échanges de l'après-midi et aux exposés du matin. Un de ceux-ci fut particulièrement « décapant », puisque le directeur général de *English Heritage*, Simon Thurley, après avoir attiré l'attention sur les menaces pesant sur le patrimoine moderniste autant que religieux et insisté sur la nécessité d'asseoir les politiques du patrimoine sur des plans globaux à long terme s'accordant peu avec le court terme des décideurs politiques, insista enfin sur les limites, à ses yeux, de « l'instrumentalisation économique du patrimoine » à laquelle le secteur a eu largement recours ces dernières années, surtout (et en tous cas plus tôt) dans les pays anglo-saxons que latins, pour obtenir l'accroissement des crédits publics accordés aux monuments, justifier leur importance ou plaider pour leur maintien.



Le tracé de la voie romaine Bavay-Tongres à Grand-Manil (Gembloux). Photo G. Focant © SPW

Selon Thurley, aucun des arguments habituellement invoqués en la matière (emplois dans le secteur de la construction, retombées touristiques, etc.) n'a fait le poids, dans aucun pays européen ces dernières années, lorsqu'il s'est agi pour les décideurs politiques (confrontés aux mesures d'économie à prendre face à la crise) de faire le choix entre des crédits pour les monuments (ou pour les politiques culturelles au sens large d'ailleurs) et ceux pour les aides aux personnes, la lutte contre la criminalité, la construction de logements sociaux ou de prisons par exemple. Les effets perceptibles de la réduction des budgets du patrimoine – depuis les chantiers à l'arrêt en France voici quelques années jusqu'aux récents effondrements de vestiges archéologiques en Italie – ne manquent pas.

C'est pourquoi Thurley plaidait pour que les acteurs de la politique du patrimoine rompent avec le discours « économiste » et renouent avec les arguments culturels et historiques de base, ou qu'au moins les retombées chiffrées ne viennent plus qu'en appui, mais non comme argument central, en faveur de la politique du patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel : celle-ci doit exister, tout simplement, au même titre que les soins de santé par exemple, parce qu'elle répond aux aspirations de millions de citoyens européens en termes de transmission des traces de leur histoire, de préservation des éléments phares de leur cadre de vie urbain ou rural et plus généralement de la beauté de celui-ci, de passion pour leur village ou leur quartier.

Un discours politiquement bien plus difficile à alimenter et à tenir que celui des chiffres qui tiennent lieu d'idéologie bien souvent aujourd'hui, admettait l'orateur, mais c'est peu dire que ses réflexions interpellèrent une bonne part de l'assemblée à un moment où chacun devait admettre le bien-fondé de son constat quant aux évolutions budgétaires, mais à un moment aussi où les arguments « économistes » en faveur du patrimoine commencent seulement à percoler dans le secteur et en dehors de celui-ci dans certains pays. Ce sont d'ailleurs ces arguments-là, et eux seuls, qu'utilisa ensuite l'oratrice représentant la Commission européenne, en rappelant que l'Union reconnaissait le patrimoine comme un élément moteur du tourisme culturel et qu'elle avait consenti plusieurs milliards d'euros en faveur de dizaines de monuments européens dans le cadre des Fonds structurels.

Le représentant du Conseil de l'Europe rappela les nombreuses Conventions en faveur du patrimoine déjà adoptées au niveau de l'Europe des 49, et la secrétaire générale d'Europa Nostra le rôle de sa fédération, notamment dans les prix européens du patrimoine, on évoqua la nécessité de faire du label « Patrimoine européen » non un succédané sans envergure du label Unesco mais un signe distinctif des lieux ayant joué un rôle véritable dans l'histoire de l'Europe et de la construction européenne, enfin la députée espagnole au Parlement européen Cristina Gutiérrez-Cortines plaida, avec une fougue que l'on voudrait croiser plus souvent, pour que le secteur s'efforce de secouer les murs de l'Union, et force celle-ci à « dépasser la subsidiarité qui paralyse ».

À la fin de la journée, une « déclaration de Bruges » (disponible sur le site web de la présidence belge de l'Union) fut rendue publique. Dans ce texte, la présidence belge appelait à un renforcement de l'organisation des acteurs du patrimoine au niveau européen via la mise en place d'une plate-forme internationale de réflexion et d'action afin de mieux intégrer le potentiel du patrimoine dans les politiques européennes en général, et elle s'engageait à contribuer concrètement à la création de cet organe en épaulant pour ce faire la présidence suivante, exercée par la Hongrie, qui était représentée à Bruges par le vice-président de l'Office national hongrois du Patrimoine, Tamas Fejerdy. Les participants wallons ont fait part à ce dernier de leur disponibilité pour contribuer à cette entreprise. Espérons et faisons en sorte, chacun à notre niveau, que ce beau moment d'ouverture et d'engagement pour l'avenir ne reste pas lettre morte.

## La mise en lumière du Patrimoine... une journée d'études de la CRMSF

Le lundi 11 octobre 2010, la Commission royale a organisé une journée d'études consacrée à la mise en lumière du Patrimoine. Ce projet a été mis sur pied dans la continuité des réflexions menées lors d'une séance spéciale organisée au sein des bâtiments du Vertbois sur le thème de « la mise en valeur nocturne du Patrimoine » par la Chambre provinciale de Liège de la CRMSF en 1999 et recueillies dans une brochure intitulée *Équipements électriques et Patrimoine* éditée en mai 2000.

La CRMSF est de plus en plus souvent interrogée sur des projets de mise en lumière de biens classés. Les exemples abondent : la collégiale Sainte-Ode à Amay, l'hôtel de Ville de Liège, la basilique Saint-Martin à Liège, le Publémont à Liège, l'église Saint-Jacques à Liège en sont quelques exemples.

Cependant, pour concevoir les projets d'éclairage, il n'existe pas de balises qui permettent d'adopter une même ligne de conduite (prise en compte de l'environnement direct, support de communication souvent insuffisant, voire

difficile à comprendre ou reflétant mal la réalité du projet, etc.).

De plus, bien souvent, l'objectif même de la mise en lumière diffère selon les intervenants. Il est souvent question d'une mise en valeur touristique du monument classé, voire de préoccupations sécuritaires, alors qu'un éclairage temporaire, voire exceptionnel suffirait. Dans tous les cas, il reste la question du coût et de la pollution lumineuse que génère une mise en lumière. Les nouvelles technologies contribuent pour leur part à l'apparition de projets à tendances spectaculaires.

La journée d'études a eu pour but de sérier et d'approfondir ces différentes problématiques. C'est pourquoi les interventions ont couvert des sujets variés tels que :

- le cadre légal et les initiatives en matière d'éclairage public subsidié en Région wallonne ;
- le champ d'action et la position adoptée par la Direction générale



- opérationnelle des Routes et des Bâtiments en matière d'illumination ;
- la gestion de l'éclairage public, le cas d'ORES ;
- des exemples de mises en lumière : les Moulins de Beez à Namur et la Tour Schöffers à Liège ;
- un exemple de mise en pratique d'un plan lumière à travers le cas de la ville de Mons ;
- les nouvelles technologies en la matière ;
- l'opposition entre l'éclairage, le ciel nocturne et le développement durable.

La manifestation a rencontré un heureux succès auprès de divers acteurs du Patrimoine. Par la suite, la CRMSF poursuivra sa réflexion par la rédaction d'un vademecum.

## La CRMSF a fêté ses 175 ans !

Une cérémonie officielle, réunissant les membres de la CRMSF mais également ses homologues bruxellois, flamands et germanophones, s'est tenue le 25 novembre à Bruxelles, en présence des Altesses Royales le Prince Laurent et la Princesse Claire.



Le couple princier et les Présidents des quatre Commissions. Photo G. Focant © SPW

Durant la séance académique organisée à Tour & Taxis, cette assemblée a eu le plaisir d'entendre deux communications : l'une donnée par Monsieur François Loyer, Directeur de recherches au CNRS, Grand Prix du Patrimoine du Ministère français de la Culture et de la Communication, et l'autre présentée par Monsieur Marc Antrop, Docteur en Géographie, Vice-Président de la Commission flamande. Une réception a clôturé la soirée.

Carole CARPEAUX  
Secrétaire adjointe  
Commission royale des  
Monuments, Sites et Fouilles



Photo G. Focant © SPW

## Les conférences 2011 de la CRMSF

Pour rappel, la CRMSF organise des conférences ouvertes à tous. Elles se tiennent au sein des bâtiments du CESRW, siège de la Commission royale (rue du Vertbois 13c à 4000 Liège), de 12h à 14h. Voici le programme 2011 :

### Jeu 24 février 2011 :

*Les Romains en Wallonie et la Romanisation*  
Raymond Brulet, Professeur à l'Université catholique de Louvain

### Jeu 23 juin 2011 :

*La collégiale romane de Soignies. Une restauration d'envergure pour un monument exceptionnel*  
Jacques Deveseleer, Historien de l'Art,

Attaché au Service des Monuments et Sites de la DGATLPE (Direction de Hainaut I)

### Jeu 22 septembre 2011 :

*Les anciennes forges et fonderies de l'Ardenne et de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Un patrimoine industriel remarquable trop méconnu*  
Philippe Tomsin, Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie

### Octobre/novembre 2011 (date à préciser) :

*Les problématiques liées aux sels solubles migrés par remontée capillaire dans les monuments*  
Hilde De Clercq, Institut royal du Patrimoine artistique

### Décembre 2011 (date à préciser) :

*La restauration de peintures murales en Belgique*

Linda Van Dyck et Marie-Hélène Ghisdal, Restauratrices de peintures murales

Une conférence sera également organisée au mois de mai, dans le cadre de l'Assemblée générale de la CRMSF. Le sujet et l'horaire seront prochainement annoncés.

Pour tout renseignement complémentaire, être tenu(e) informé(e) et recevoir les invitations aux conférences par courriel, merci d'envoyer un message à : [info@crmsf.be](mailto:info@crmsf.be)

## DU CÔTÉ DES CLASSEMENTS

### La maison Chaumont à Stavelot

Par arrêté ministériel du 8 novembre 2010, les façades et toitures de la maison « Chaumont » sise rue Chaumont, n° 5, à Stavelot, sont classées comme monument, de même que certaines parties intérieures de la maison, à savoir : au rez-de-chaussée, la salle à manger et le hall d'entrée, en ce compris la cage d'escalier, et au premier étage, le grand salon et la cheminée du bureau, de même que le décor en stuc du manteau de la cheminée de la salle de bain.

La maison dite « Le Chaumont », sise rue de Chaumont, n° 5, à Stavelot, dont l'origine remonte à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est l'une des plus anciennes de la ville.

En 1693, Sébastien de Chaumont, échevin à la Ville, fit construire un bâtiment au volume imposant. Le chantier fut organisé en deux phases. La partie correspondant actuellement au n° 3 fut érigée en premier. Par la suite, une extension correspondant au n° 5 vit le jour. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la maison fut divisée en deux habitations et, en 1784, le n° 5 devint le domicile de Jean-François Massange, bourgmestre en 1793,

1794 et 1796. Celui-ci le transforma en maison bourgeoise digne de son statut d'homme politique. Les travaux qu'il y entreprit ont donné à la maison sa configuration actuelle, notamment en ce qui concerne son ossature et les décors de grande qualité.

Une des caractéristiques du bâtiment est, en effet, d'avoir conservé sa structure en pan-de-bois, dont la typologie est proche de celle des bâtiments industriels de l'époque tels que les tanneries. Ce pan-de-bois est surtout visible dans les combles de la maison. Sa typologie, bien que modifiée, mérite cependant d'être protégée et mise en valeur.

La décoration intérieure de la maison, de très belle facture, comporte un ensemble d'une rare originalité remontant au XIX<sup>e</sup> siècle et un autre plus conventionnel, commun en région liégeoise, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un prestigieux escalier de style Empire conduit directement du hall d'entrée à la porte du grand salon, au premier étage.

L'authenticité de forme, de conception et de matériaux ainsi que l'homogénéité



Stucs de la salle à manger © SPW

et l'intégrité de ces biens, leur confèrent une valeur artistique et archéologique qui a justifié leur classement comme monument.

La maison Chaumont est reprise à l'Inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique et se situe dans le périmètre de la zone de protection de la maison classée du n° 3 voisin.

Baudry ROLAND,  
Assistant principal

### De nouvelles subventions pour la restauration de plusieurs monuments classés

La fin de l'année 2010 a été riche en octrois de subsides destinés à la restauration de monuments. Ainsi, le château ferme de Haltinne, inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, vient de faire l'objet d'une subvention d'un peu plus de 652.000 € destinée à la première phase de sa restauration. Une subvention complémentaire d'un peu plus de 153.655 € vient quant à elle d'être allouée en vue de finaliser la restauration des dépendances du château d'Attre, en partie élevées au rang de patrimoine exceptionnel de Wallonie. À Liège, un subside de près de 420.000 € vient enfin d'être octroyé pour la restauration des salons du premier étage de la Maison de la Société littéraire, reconnus en tant que patrimoine exceptionnel depuis 2003.

L'église Saint-Étienne vient de bénéficier, via la fabrique d'église de Court-Saint-Étienne, d'une subvention d'un peu plus de 256.000 € pour la restauration de ses toitures. Un subside de près de 287.000 € a de même été accordé pour la restauration intérieure de l'église Saint-Martin de Deux-Acren. L'abbaye de Floreffe vient également de faire l'objet d'une subvention de près de 1.983.000 € pour la consolidation des

maçonneries de la tour et la restauration de la charpente et de la couverture de la flèche de l'église abbatiale. Enfin, une subvention complémentaire de près de 112.000 € vient d'être octroyée à l'abbaye Notre-Dame de Bonne-Espérance pour la restauration des toitures, gros-œuvre, menuiseries et finitions.

Vraisemblablement construits par Henri Mùseler à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les orgues de l'église Sainte-Lucie à Mortroux constituent un témoin unique de l'évolution de la facture d'orgue dans nos régions de la fin du XVII<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, raison pour laquelle une subvention de plus de 316.000 € vient d'être accordée à la Commune de Dalhem pour leur restauration.

La Ville de Péruwelz, propriétaire d'une gare érigée à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, vient de bénéficier d'une subvention d'un peu plus de 1.238.000 € en vue de la restauration de l'enveloppe extérieure de celle-ci. Une subvention d'un peu plus de 593.000 € vient de même d'être allouée à la Ville de Liège en vue de la restauration des parties classées de trois anciens hôtels de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle situés aux n° 7, 13 et 15 de la rue Souverain-Pont.

La Province de Luxembourg vient enfin de bénéficier de trois subventions couvrant un montant total d'un peu moins de 407.230 € pour la restauration de l'affinerie ainsi que de la halle à charbon de bois et de ses murs de soutènement du site du Fourneau Saint-Michel, seul haut-fourneau du XVIII<sup>e</sup> siècle conservé.

#### Petite précision...

#### Restauration du château de Thoricourt à Silly

(La Lettre du Patrimoine, n° 20, p. 4)

Il fallait évidemment lire : *En cours de chantier, un certain nombre de faiblesses et de défauts de conception dès l'origine des bâtiments ont été mis en évidence, nécessitant l'octroi d'une subvention complémentaire d'un peu plus de 143.000 €.*

Toutes nos excuses.

## Rendez-vous du 2 au 6 mai 2011 pour la 2<sup>e</sup> Semaine

### Jeunesse et Patrimoine

La Wallonie peut s'enorgueillir de posséder un patrimoine architectural magnifique. Conscient de l'importance d'éveiller l'intérêt des jeunes à celui-ci, le Secrétariat des Journées du Patrimoine, dépendant de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW), organise depuis 2005 une journée dédiée au jeune public. Vu le succès rencontré par cette initiative, l'IPW a décidé d'étendre cette activité à cinq jours sous la forme d'une « Semaine Jeunesse & Patrimoine », initiée en avril 2010. Ce nouveau concept a attiré près de 3.000 enfants et adolescents accompagnés de leurs instituteurs et professeurs du 26 au 30 avril 2010.

L'édition 2011 proposera, du 2 au 6 mai prochains, deux formules en fonction de l'âge des participants. La première (Groupe 1) s'adresse aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire et de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire, tous réseaux confondus. Ceux-ci auront l'opportunité de visiter l'un des quinze lieux proposés en compagnie d'un guide spécialisé. Ils participeront ensuite à un atelier ou à une activité pédagogique. La seconde formule (Groupe 2) est adaptée aux élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaire qui auront rendez-vous dans un des deux lieux proposés pour une visite guidée suivie de démonstrations par des artisans.

Quels que soient la formule ou l'âge des élèves, l'objectif est d'éveiller leur intérêt au patrimoine au travers du thème des « métiers du Patrimoine ». Ce sont donc les hommes et les femmes qui travaillent à la sauvegarde, à la restauration et à la conservation de nos monuments qui seront mis en avant tout au long de la semaine. Cette initiative est une belle opportunité d'offrir aux plus jeunes la chance de découvrir le patrimoine légué par nos ancêtres et nos contemporains dans d'excellentes conditions (gratuité et encadrement de qualité par des professionnels). Espérons que cette année encore, la Semaine Jeunesse et Patrimoine remporte un franc succès et qu'elle permette de sensibiliser un grand nombre de jeunes à la richesse du patrimoine qui les entoure.



#### Au programme :

##### Groupe 1 :

###### Province du Brabant wallon

- Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles
- Abbaye de Villers-la-Ville

###### Province de Hainaut

- Espace gallo-romain d'Ath
- Circuit Art nouveau - Art déco à Charleroi
- Autour de l'ancien château des comtes de Hainaut à Mons
- Cathédrale Notre-Dame de Tournai

###### Province de Liège

- Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » à Amay
- Archéoforum de Liège
- Musée de la Vie wallonne à Liège
- Grand Poste de Verviers

###### Province de Luxembourg

- Musée archéologique d'Arlon
- Château de Bouillon

###### Province de Namur

- Maison du Patrimoine médiéval mosan à Bouvignes (Dinant)
- Citadelle de Namur
- Parlement wallon à Namur

##### Groupe 2 :

###### Province de Hainaut

- Hôtel de Ville de Mons

###### Province de Liège

- Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » à Amay

#### Secrétariat des Journées du Patrimoine

Rue Paix-Dieu, 1b à 4540 Amay

Tél. +32 (0)85 / 27 88 80

Fax +32 (0)85 / 27 88 89

[info@journeesdupatrimoine.be](mailto:info@journeesdupatrimoine.be)

[www.journeesdupatrimoine.be](http://www.journeesdupatrimoine.be) (rubrique « Semaine Jeunesse & Patrimoine »)

Brochure disponible sur simple demande  
Inscription à transmettre pour le **8 avril 2011**

## Qui fait quoi ?

Éditeur responsable  
Freddy Joris  
Administrateur général de l'IPW

Coordination  
Stéphanie Bonato

Avec la collaboration du Département du Patrimoine (DGATLPE/SPW) et de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne.

Les articles non signés émanent des collaborateurs de l'IPW.

Mise en page  
Sandrine Gobbe

Impression  
Imprimerie Bietlot  
Rue du Rond-Point, 185B  
6060 Gilly  
+32 (0)71 / 28 36 11

## S'abonner ?

La *Lettre du Patrimoine* est intégralement téléchargeable sur le site [www.institutdupatrimoine.be](http://www.institutdupatrimoine.be)

L'abonnement à *La Lettre* est entièrement gratuit, si vous en faites la demande par écrit, par fax ou par mail (en aucun cas par téléphone, s'il vous plaît) auprès de l'IPW à l'adresse ci-dessous :

#### Institut du Patrimoine wallon

##### Cellule Communication

#### La Lettre du Patrimoine

Rue du Lombard, 79

B - 5000 Namur

Fax : +32 (0)81 / 65 48 44 ou 50

#### Courrier électronique :

[lalettre@institutdupatrimoine.be](mailto:lalettre@institutdupatrimoine.be)

Vous pouvez également choisir de recevoir chaque trimestre la version électronique de cette *Lettre* en en faisant la demande à l'adresse :

[lalettre@institutdupatrimoine.be](mailto:lalettre@institutdupatrimoine.be)

Ce numéro a été tiré à 14.000 exemplaires.

Les informations contenues dans ce numéro ont été arrêtées à la date du 28 janvier 2011.

Ce trimestriel est gratuit et ne peut être vendu.